

COMMUNE DE
AR Prefecture

TORSAC
016-211603824-20260421-D202662-DE
Reçu le 05/05/2026
16410 TORSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération :
D_2026_6_2

L' an deux mille vingt six, le mardi 21 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de PERONNAUD Thierry, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Date de convocation du : 14 Avril 2026

Présents : 15

Présents : PERONNAUD Thierry, NAUZIN Caroline, GEOFFROY René, HENRI Audrey, GUILBAUD Francis, VIAIRON Blaise, VIRATELLE Laurent, HOWE Elisabeth, TRAINAUD Stéphane, ROUSSEAU Patricia, RICHARD Malika, BENETEAU Laurent, CHEVALIER Luc, BLIN Delphine, ADAM Olivier

Votants : 15

Absent(s) :

**Objet : Commissions
communales**

Secrétaire de Séance : René GEOFFROY

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, sont constituées les commissions communales dans lesquelles les élus se sont positionnés.
Monsieur le Maire, Thierry PERONNAUD, est président de droit de chacune des commissions.

Commission finances, développement économique, éducation, ressources humaines, service public	Caroline NAUZIN, René GEOFFROY, Audrey HENRI, Elisabeth HOWE, Laurent BENETEAU
Commission infrastructures, équipements communaux, travaux, voirie, bâtiments, propreté urbaine	René GEOFFROY, Francis GUILBAUD, Laurent VIRATELLE, Stéphane TRAINAUD, Luc CHEVALIER
Commission communication, culture, jeunesse, animations communales, vie associative, sport loisirs	Audrey HENRI, Caroline NAUZIN, Elisabeth HOWE, Blaise VIAIRON, Patricia ROUSSEAU, Malika RICHARD, Delphine BLIN
Commission urbanisme, environnement, développement durable, transition écologique, patrimoine	Francis GUILBAUD, René GEOFFROY, Stéphane TRAINAUD, Patricia ROUSSEAU, Laurent BENETEAU, Luc CHEVALIER, Olivier ADAM
Commission action sociale, solidarité, risques sanitaires	Elisabeth HOWE, Audrey HENRI, Patricia ROUSSEAU, Delphine BLIN

Monsieur le Maire propose d'y associer des personnes extérieures au conseil municipal, à concurrence de 10 membres élus et non élus maximum par commission communale, non compris Monsieur le Maire.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Thierry BERONNAUD

AR Prefecture

016-211603824-20260421-D202662-DE

Reçu le 05/05/2026

Emis le 21/04/2026, transmis en préfecture et rendu
exécutoire le **5 MAI 2026**

Affiché le.....

